

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs **Nicole POULVEREL, Maire (Présidente de séance)**, Jean-Claude REYNAUD, Danièle GOUT, Denis BARON, Louis CAPELLOT, Séverine PESTOURIE, David BOEM, Loïc JARRIGE, Julie DALMON, Marine BOUCHEZ, Christiane LEYRAT – **Soit 11 conseillers.**

EXCUSÉS : Mme Marie-Christine DONDA donne pouvoir à M. Baron
M. Jean-Pierre POMMEPUY donne pouvoir à Mme Leyrat.

ABSENTS : Mme Amélie CHANET et M. Arnaud VOIJOUR

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : M. Louis CAPELLOT

- Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal – *Unanimité.*

- Délégation : aucune

- ***Délibérations :***

1. Place des Enfants – Demande de subvention DETR.

Une subvention est possible pour les travaux de terrassement et d'achat de mobilier urbain. Montant total de la dépense : 15.960€ ttc). *Unanimité.*

2. Paiement des prestations Mairie – Adoption du prélèvement automatique.

Les services du Trésor proposent aux Mairies la mise en place du prélèvement automatique pour le recouvrement des prestations de cantine, garderie et activités des mercredis après-midi. Cette possibilité est proposée aux parents et sera mise en place pour les paiements de la rentrée de septembre 2016. *Unanimité.*

3. FDEE 19 – Retrait de 5 Communautés de Communes.

Afin de permettre à toutes les communes de 5 Communautés de Communes d'adhérer individuellement à la Fédération d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze, il est nécessaire de voter le retrait de ces 5 Communautés de Communes. *Unanimité.*

4. FDEE 19 – Retrait de la compétence optionnelle « communications électroniques ».

La compétence « Communications électroniques » ne sera plus proposée par la Fédération d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze. Il y a lieu de voter son retrait. *Unanimité.*

5. Budget Principal – Décision Modificative 1 – Intégration de subventions.

Deux subventions (Agrandissement de la salle de classe et École numérique rurale) ont été confirmées. La Décision Modificative n°1 les inclue dans le budget de la commune. *Unanimité.*

6. Restaurant St Michel - Vente de matériel.

Les nouveaux gérants du Restaurant du St Michel (Mme Pinaud et M. Ferrari) seront propriétaires du matériel présent dans le bâtiment pour 25.000 €. Il est donc nécessaire d'en prévoir la vente. *Majorité avec 12 voix pour et 1 abstention (M. Capellot).*

7. Subvention exceptionnelle – Projet étudiants Lycée Horticole.

Des étudiants du Lycée travaillent sur un projet de réfection des terrains de rugby et de football. Ils sollicitent une subvention. Décision de leur accorder 150€. *Unanimité.*

8. Restaurant – Bail et Loyer.

Le restaurant St Michel sera loué comme suit : gratuité pendant 6 mois, puis 12 mois à 600€ (400€ pour la partie restaurant et 200€ pour le logement) ; puis 12 mois à 700€ (450€ pour la partie restaurant et 250€ pour le logement) ; puis 800€ (550€ pour la partie restaurant et 250€ pour le logement). Prêt d'usage pour la licence de débit de boisson à 10€ par mois. *Unanimité.*

- ***Questions diverses.***

- Les élus font le point sur la manifestation culturelle *Coquelicot* qui aura lieu samedi 28 mai à 18h30.
- Un marchand de fromage et charcuterie demande à venir vendre tous les mardis de 9h à 12h. Autorisation lui est donnée de s'implanter proche de la Boulangerie.
- Semaine du développement durable du 30 mai au 3 juin. Un repas avec uniquement des produits locaux sera proposé à la cantine.
- Information sur la démarche de la Mairie d'Objat de proposer gratuitement des cours de natation aux enfants de 6 à 12 ans qui ne savent pas nager. Une information a été distribuée via les cahiers de liaison.
- Une mise aux normes de la station d'Agudour va être effectuée par la Communauté d'Agglomération de Brive afin que l'eau de la Vézère alimente toute la commune fin 2018, via cette station.
- Une réflexion s'instaure sur l'état de friche de certaines parcelles de bois voisines du Bourg. Un nettoyage s'impose afin d'éviter tout problème de feu proche d'habitations.

***L'Assemblée Générale de l'Instance de Coordination aura lieu le 31 mai prochain à 15h
salle polyvalente des Rosiers.***

Toutes les personnes de plus de 60 ans y sont conviées.

Vous ne souhaitez plus de désherbage chimique devant chez vous ?

***Merci de vous manifester en Mairie afin que votre souhait soit respecté
(05.55.25.06.47 – mairie.voutezac@wanadoo.fr).***

La condition sera que vous assuriez vous-même ce nettoyage.